

Réunion de Bureau du 12 octobre 2015 à 14h30

Procès verbal

Etaient présents : Pascal Boireau, Claudine Franche, Claude Gilbert (CG), Patrick de Kochko, Christine Noiville (CN), Jean-Christophe Pagès (JCP) et Joëlle Busuttill

En liaison téléphonique : Jean-Christophe Gouache

Dans l'attente de Pascal Boireau retenu à l'extérieur, CN aborde les questions diverses.

1. Questions diverses

- **Réunion le 29 septembre dernier avec les représentants des services des ministères** : très utile, à reconduire 2 ou 3 fois par an. Le programme de travail du HCB, en cours de signature au ministère, porte essentiellement sur les NT et leur réglementation, l'évaluation socio-économique, les moustiques GM pour lutter contre les maladies vectorielles et les VTH. La saisine socio-éco devrait nous parvenir très prochainement. Dans cette perspective, le Secrétariat du HCB a mis en place des procédures de recrutement de stagiaires sur les moustiques GM, la compatibilité des questions socio-économiques avec les règles du commerce, et le clonage animal. Par ailleurs, le ministère de l'Agriculture ayant consenti au remplacement de David Caffier par une mise à disposition à titre gracieux, nous cherchons également par ce biais un(e) délégué(e) à la veille scientifique et à la prospective.

- **Mandats des groupes de travail sur les thérapies géniques et les recommandations génériques** (donnés en annexe) : lus et approuvés en séance, ils seront transmis aux membres des groupes en question. Pour le groupe sur la thérapie génique, on prévoit un bilan au bout de deux ans.

- **Date de la prochaine plénière** : CN rappelle que nous sommes contraints d'organiser une plénière par an et propose la semaine du 7 mars. J.-C. Gouache étant indisponible la séance pourrait être décalée à la semaine suivante, sous réserve de la disponibilité de P. Boireau. Elle suggère de réserver la matinée aux discussions formelles, et de consacrer l'après-midi à une réflexion sur la thérapie génique en invitant des représentants de l'AFM. Elle rappelle que le HCB avait été invité à visiter les nouveaux laboratoires du Généthon et qu'à cette occasion

l'éventualité d'un débat sur ce thème au HCB avait été évoquée. Cette proposition recueille l'accord de six membres du Bureau, P. de Kochko souhaitant s'abstenir.

- **Présentation par l'ANSES du projet de recherche OGM90 plus le 16 décembre aux membres du CS et du CEES** : le projet était à l'origine un projet INRA dans lequel l'ANSES avait accepté de prendre en charge une instance de dialogue. Cette instance de dialogue n'existant plus, une présentation est prévue à mi-parcours devant les membres du HCB.

- **Interview de JCP par Arte** dans le cadre d'une émission intitulée « OGM vérités et mensonges » diffusée en mars ou avril 2016.

- **Projet de coopération avec Cuba** dans le champ des biotechnologies (santé notamment) : CN devrait se rendre à une réunion de prise de contact à Pâques 2016.

2. Mise en place d'un pôle socio-économique

CN rappelle que le principe de la mise en place de ce pôle avait été acté en CEES. Le règlement intérieur, nouvellement modifié, a été transmis aux membres du Bureau avant la séance. Une discussion s'en suit. Sans en reprendre l'intégralité, quelques éléments sont consignés ci-dessous pour mémoire.

J.-C. Gouache revient sur le projet de règlement intérieur tel qu'il avait été transmis initialement aux membres du CEES. Celui-ci prévoyait que les membres de ce pôle appartiendraient « principalement » et non « exclusivement » au CEES. Il ne s'opposera pas à l'adoption de cette nouvelle version mais tient toutefois à faire savoir qu'il déplore ce changement.

CG rappelle que dans le cadre du groupe de travail, la possibilité d'intégrer des personnes extérieures avait été envisagée, on est revenu ensuite sur cette éventualité, certains étant hostiles à toute intégration extérieure. Il a semblé finalement plus facile de s'en tenir aux seuls membres du CEES, mais ce point est en décalage avec ce qui avait été proposé dans le cadre du groupe de travail.

P. de Kochko précise que la possibilité d'ouvrir ce pôle à des personnes extérieures au CEES avait effectivement été actée dans le groupe *ad hoc* mais pour y intégrer un agronome du CS, non pour intégrer des personnes extérieures au HCB. C'est pour cela qu'il a marqué son opposition au règlement intérieur en séance et que différentes organisations se sont exprimées en ce même sens.

J.-C. Gouache fait savoir à nouveau qu'il ne s'opposera pas à cette nouvelle version du règlement intérieur, mais insiste sur la méthode qui n'est pas correcte.

P. de Kochko pose la question de savoir qui décide : les groupes de travail ou le CEES ? Il considère, lui, que c'est au CEES de décider.

CN rappelle que le règlement intérieur stipule que le groupe fait des propositions au CEES, le Bureau ayant pour mission de valider ces propositions.

J.-C. Gouache précise qu'en l'occurrence le règlement intérieur devra être voté par l'ensemble du HCB.

CG rappelle que les groupes de travail ont des rapporteurs, qui par définition « rapportent » au CEES qui, de fait, est une instance plus importante que le groupe de travail. Il souligne par ailleurs la nécessité de se conformer à ce qui a été dit en séance et qui est consigné dans les procès verbaux qui sont établis.

Il est décidé que le texte sera soumis au vote des membres en l'état. Pour la composition, un appel à candidatures sera lancé au CEES pour permettre au Bureau de désigner trois personnalités qualifiées et trois parties prenantes représentant différentes sensibilités.

NB. P. Boireau rappelle que, d'une façon générale, pour faciliter l'arbitrage du Bureau pour la constitution des groupes de travail composés de membres extérieurs, il serait souhaitable de disposer d'un CV et d'une lettre d'intention.

3. Modalités de validation des modifications apportées au règlement intérieur

Comme le prévoit le règlement intérieur, les modifications apportées feront l'objet d'un vote électronique, à la majorité des 2/3, avec un seul vote par organisation. Un mail d'accompagnement rappellera avec précision les modalités de ce vote qui, dans un souci d'efficacité, est prévu à l'issue des vacances de la Toussaint. Les justificatifs seront conservés au Secrétariat, un tableau récapitulatif sera établi.

4. Modalités de collaboration CEES/CS (groupes inter-comités)

En tant que présidente, CN exprime son souci de la qualité des travaux conduits au sein du HCB. Sur un certain nombre de sujets, peut-être même sur la plupart, réunir des parties prenantes et des scientifiques permet un travail plus riche et approfondi. Elle souhaite vivement le maintien de groupes de travail CS/CEES. Il semblerait regrettable de travailler de façon cloisonnée là où on peut avoir un débat.

Si elle a bien conscience des difficultés induites par l'éventuelle dilution des équilibres, elle rappelle que les groupes de travail inter-comités ne préjugent en rien le traitement futur de la question travaillée (il peut s'agir d'une recommandation et d'un avis, ou d'un avis commun). A cet égard, le cas du document sur les essais au champ, que signale P. de Kochko, est un cas particulier. Ce cas relève d'un fonctionnement tout à fait exceptionnel – qui avait d'ailleurs été acté en Bureau – et n'est pas représentatif de ce qui est souhaité pour la suite. Il ne doit en aucun cas être pris pour modèle. La note intermédiaire qui a été transmise à F. Houllier n'a pas le statut d'un avis du HCB.

JCP souligne l'intérêt de chercher collectivement des solutions à des problèmes posés.

C. Franche explique que, pour les essais, les scientifiques ont tenté d'expliquer les besoins des chercheurs.

CN rappelle que cette note se veut pédagogique, elle donne vraiment la part belle à tous ceux qui sont opposés aux essais ou souhaitent qu'ils se fassent de façon démocratique. Le CEES après en avoir débattu aboutira à la recommandation qu'il estimera devra rendre publique.

CG regrette que les critiques s'en tiennent le plus souvent à des éléments marginaux sans prendre en compte l'ensemble du texte. Il souhaiterait plutôt que les vraies questions soient au cœur de la réflexion.

P. de Kochko pense que si le Bureau décide de la mise en place d'un groupe de travail inter-comités, la production éventuelle d'un document ou rapport doit se faire séparément entre les membres du CEES (pour le CEES) et ceux du CS (pour le CS) pour éviter justement les problèmes de dilution.

JCP considère que cela dépend des questions posées.

CN ne souhaite pas que l'idée d'un seul document soit exclue d'emblée.

C. Franche pense qu'il serait intéressant de demander un retour des membres du CS sur ce qui s'est passé sur les essais au champ, notamment au moment de la 2^e réunion et de la rédaction.

Il est décidé que, quand le sujet le justifie, le Bureau du HCB pourra mettre en place des groupes inter-comités. Ces groupes ne seront pas forcément invités à produire un document unique. Le travail qu'ils produiront pourra mener à un avis du CS et une recommandation du CEES ou lorsque cela paraîtra pertinent, à un avis commun aux deux comités.

5. Composition et mission du Groupe éthique

CN rappelle que, suite à la lettre relative à la mission qu'il convenait de confier à F. Jacquemart que lui a adressée la ministre, un groupe de travail *ad hoc*, présidé par Patrick Gaudray, a été mis en place. Ce groupe a formulé des propositions qui ont été soumises au CEES le 22 septembre dernier. A cette occasion Frédéric Jacquemart est venu présenter les travaux sur l'éthique conduits au HCB durant le 1^{er} mandat.

CG précise que le groupe, qui s'est réuni pour la 1^{ère} fois en avril 2015 puis à nouveau le 10 juin, et a travaillé en toute autonomie, s'est accordé pour dire qu'il conviendrait de mettre en place un groupe de travail pluraliste, pérenne, au-delà des positions défendues par les diverses organisations et travaillant sur l'éthique de manière appliquée.

P. Boireau précise que lors de sa présentation, F. Jacquemart a affirmé clairement son intérêt pour l'éthique générale et son souhait de continuer à piloter et porter le groupe mis en place lors du 1^{er} mandat tandis que le groupe *ad hoc* avait envisagé un travail plus spécifique conduit par un groupe issu du CEES.

J.-C. Gouache considère que cette réflexion sur l'éthique générale doit certainement être poursuivie mais que le HCB en aucune façon ne peut servir de « tribune » aux travaux de quiconque notamment s'il n'est pas membre du HCB. J.-C. Gouache n'a pas encore d'avis sur la composition du groupe éthique, mais considère qu'il n'est pas envisageable que F. Jacquemart le préside.

P. de Kochko souhaite que le CEES puisse réellement débattre de ces questions avant d'exclure la possibilité de poursuivre une collaboration avec le groupe Jacquemart.

J.-C. Gouache rappelle le rôle du Bureau, faut-il nécessairement débattre sans fin au CEES ? En tout état de cause, la demande de F. Jacquemart de faire de l'éthique générale avec un groupe choisi par lui-même n'est pas recevable.

C. Franche souligne le lien logique entre éthique et biotechnologie pour des travaux à conduire au sein du HCB.

P. de Kochko en est d'accord, mais souhaiterait que le CEES puisse débattre des recommandations du groupe *ad hoc*, observant qu'il n'y a pas d'urgence et qu'une demi-heure seulement a été consacrée aux échanges en présence du groupe Jacquemart et de personnes extérieures au CEES.

CG considère que, dans les faits, les propositions du groupe *ad hoc* étaient connues et semblaient « aller de soi ». Le CEES avait du reste été attentif à ce que disait F. Jacquemart et le matin même procédé à la dissolution de la CAASE parce qu'elle était « hors sol » et qu'il ne voulait plus de groupe de travail de ce type.

CG rappelle que F. Jacquemart lui-même souhaite un groupe « à part ».

La question a donc bel et bien été instruite et intégrée. Pourquoi rapatrier au sein du CEES les compétences pour la socio-éco, et finalement faire autrement pour l'éthique ? Il n'y a pas eu d'opposition marquée au CEES. Au Bureau de prendre maintenant sa décision.

P. Boireau : F. Jacquemart a présenté ses travaux, puis il a fait savoir qu'il souhaitait poursuivre les travaux initiés dans les conditions qu'il fixait lui-même.

J.-C. Gouache considère que lors de la réunion du 22, les membres avaient la possibilité de s'exprimer mais c'est F. Jacquemart lui-même qui a donné la réponse « ça ne m'intéresse pas de travailler dans votre groupe ». Dès lors le débat était sans objet.

CN rappelle :

1. qu'il était convenu que le Bureau prendrait sa décision au vu des travaux du groupe *ad hoc* ;
2. que le CEES a tout de même été informé à deux reprises de ces travaux et a pu en discuter, contrairement à ce que prévoyait la procédure initiale ;
3. que le temps de débat était certes limité (une demi-heure) mais que, outre le fait que les ordres du jour sont chargés, la seule question qui était en jeu, à savoir la participation, voire la direction, de F. Jacquemart à un futur groupe éthique, avait pu être correctement « adressée », d'autant que F. Jacquemart s'était lui-même mis « hors jeu » en prétendant à une position (diriger « son » groupe éthique), diamétralement opposée à ce que le groupe *ad hoc* présidé par P. Gaudray avait suggéré consensuellement, mais qui n'était en rien hostile à ce que F. Jacquemart puisse participer aux travaux du HCB en tant que personne extérieure ;
4. que le groupe *ad hoc* n'était en rien hostile à ce que F. Jacquemart puisse participer aux travaux du HCB en tant que personnalité extérieure et en tant que de besoin ;
5. que le CEES sera invité, au-delà de la question relative à F. Jacquemart, à se prononcer sur la composition et les missions du futur groupe éthique.

P. de Kochko souhaiterait qu'avant la décision du Bureau soit débattue au CEES la question de la composition et des missions du groupe éthique et que de là découle le statut donné au groupe de F. Jacquemart.

Les autres membres considèrent qu'au vu des orientations consensuelles du groupe ad hoc et de l'injonction de F. Jacquemart (incompatible avec ces orientations) il paraît inutile de

débattre à nouveau du statut de F. Jacquemart. La composition et les missions du groupe éthique feront toutefois l'objet d'un débat ultérieur au CEES.

Il a été débattu de cette question pendant une heure et demie.

Publication du Rapport sur l'éthique produit durant le premier mandat :

Mise en ligne de ce texte sur le site du HCB, en précisant qu'il s'agit du résultat des travaux d'un groupe et non d'une publication du HCB. Le logo du HCB ne figurera donc pas sur ce document. L'idée de P. Boireau d'un *reviewing* avant publication n'est pas retenue. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une publication scientifique et de fait le document est hétérogène. Avant la mise en ligne, CG demandera à F. Jacquemart et P. Gaudray s'ils sont d'accord et s'ils souhaitent reprendre leur introduction.

6. Saisines à venir

Le Bureau est invité à se prononcer sur le traitement du dossier à 3 mois n°125 relatif au maïs MON87403 et sur la relecture par le HCB du Rapport de surveillance de culture du MON 810 en Europe en 2014.

Après discussion, le Bureau est unanimement favorable au traitement de ces deux dossiers.

Rappel des travaux en cours et des avis rendus :

*** dossiers culture**

- n°23 maïs 59122 (chrysomèle) : avis AESA de 2013, attente d'un avis complémentaire, pas d'avis du HCB – avis du CS donné au CEES le 16 octobre – *avis du HCB attendu pour fin novembre*
- n°28 maïs 1507x59122 (pyrale + chrysomèle) : en cours d'évaluation AESA (attente finalisation dossier 59122), pas d'avis du HCB – examiné au CS du 26 novembre, transmis au CEES le 14 décembre
- n°83 maïs MIR604 (pyrale) : en cours d'évaluation AESA (avis possible pour fin octobre), avis du CS mais pas de recommandation du CEES – avis du CS donné au CEES le 16 octobre – *avis du HCB attendu pour décembre – Syngenta a retiré ses demandes de mise en culture*

***dossiers d'importation**, non traités pendant le 1^{er} mandat, et pour lesquels l'ANSES a rendu un avis positif ou est susceptible de lever ses réserves sont les suivants :

- n°66 maïs Bt11xMIR162xMIR604xGA21 : évaluation AESA en cours, avis ANSES positif examiné au CS du 21 janvier 2016 transmis au CEES le 15 février 2016
- n°98 soja FG72 (tolérance herbicide) : évaluation AESA en cours, avis ANSES positif avis du CS donné au CEES le 14 décembre
- n°99 maïs Bt11x59122xMIR604x1507xGA21; évaluation AESA en cours, avis ANSES positif examiné au CS du 21 janvier 2016 transmis au CEES le 15 février 2016
- n°96 coton GHB119 : évaluation AESA en cours, réserves ANSES mais nouvelle saisine délai 15 octobre avis du CS donné au CEES 18 janvier

***avis rendus**

- mise sur le marché d'œilletons génétiquement modifiés, lignée SHD-27531-4, pour l'importation et la commercialisation de fleurs coupées ;

- mise sur le marché d'œilletons génétiquement modifiés, lignée FLO-40685-1, pour l'importation et la commercialisation de fleurs coupées.

Avis et recommandation publiés le 10 septembre

7. Mise en ligne des fiches relatives aux nouvelles technologies

Le groupe de travail sur les nouvelles technologies mis en place lors du 1^{er} mandat se réunira le 17 novembre pour valider les fiches rédigées sur les NT. Les fiches avaient été transmises aux membres du CS le 22 juin et examinées lors de la séance qui a suivi. Elles seront mises en ligne sur le site du HCB à l'issue de cette réunion, la composition du groupe de travail sera précisée.

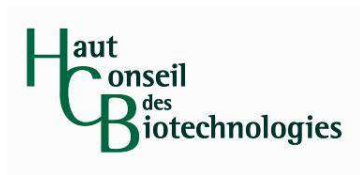
8. Fonctionnement

P. de Kochko pointe certains problèmes de fonctionnement du CEES et des groupes de travail (double présence, pouvoirs, approbation des PV, VP du CEES non consultés pour la constitution de l'ordre du jour du CEES, votes, etc.). Il est convenu de procéder à un audit en faisant remonter les remarques de Daniel Evain, Jean-Luc Juthier, Birgit Müller et Marc Peyronnard notamment.

CN considère que des améliorations sont toujours possibles. Les règles de fonctionnement du CEES devront être à nouveau distribuées. Des procédures devront être établies, il faudra sans doute recourir plus fréquemment à des votes, proscrivant toutefois le vote relatif aux recommandations.

La séance est levée à 17h55.

ANNEXE 1



Mandat du Groupe de travail (GT) « Recommandations génériques maïs Bt pyrale/sésamie et maïs Bt chrysomèle »

En cas de dissémination volontaire d'OGM, le code de l'environnement (article L531-4) prévoit que le président du HCB rende aux autorités compétentes un avis composé à la fois de l'avis du CS et de la recommandation du CEES élaborée après examen de l'avis du CS. Cet avis comporte une évaluation des risques et une évaluation des bénéfices. Il fait état des positions divergentes exprimées.

La feuille de route du 2^{ème} mandat du HCB prévoit de travailler de façon générique, en établissant des recommandations-types, par type de dossiers pour gagner en efficacité, en temps et en cohérence dans le traitement de dossiers similaires. Engagée à la fin du 1^{er} mandat, cette démarche concernera d'abord les dossiers réglementaires de mise en culture de PGM, en commençant par le maïs.

Ces recommandations-types, appelées « recommandations génériques », ne devraient guère différer au sein d'une même famille de PGM et seront applicables à tout dossier relatif à un OGM de la dite famille. Le CEES pourra néanmoins les adapter au regard des spécificités que pourrait présenter le dossier étudié et au regard de l'évolution des données sociales, économiques, éthiques.

Travaux à réaliser par le GT

En s'appuyant sur les recommandations déjà rendues lors du 1^{er} mandat, le groupe prépare un projet de recommandation générique relative au maïs Bt pyrale/sésamie, puis détermine s'il y a lieu d'établir un projet de recommandation générique différent pour le maïs Bt chrysomèle.

En application du règlement intérieur (article 2.3.4), il est rappelé que les recommandations

- exposent et explicitent les enjeux économiques, éthiques et sociaux jugés essentiels pour la décision publique ;
- identifient les points de consensus et de divergence entre les membres du CEES ;
- peuvent également faire état des débats suscités par les données scientifiques au sein du CEES ; des questions posées au CS par le CEES et des réponses du CS ;
- sont éventuellement assorties de positions divergentes argumentées.

Pour ce faire, les recommandations s'appuient non seulement sur les données scientifiques présentées par le CS mais également sur les arguments et l'expertise des membres du CEES, sur les données économiques et sociales et sur l'ensemble des considérations éthiques en jeu. Le Groupe de travail prépare ses projets de recommandations sur la base d'un texte préparé par le secrétariat du HCB. Suivant la feuille de route du 2^{ème} mandat, le GT veille par ailleurs à la lisibilité des documents.

Composition du GT (rappel)

Le Bureau du 3 septembre 2015 a arrêté la composition suivante :

Sandrine Barrey (PQ)
Patrick de Kochko
Laurent Bourdil (GNIS)
Jean-Christophe Gouache
Jean-Luc Juthier (CP)
François Lucas (CR)
Marc Peyronnard (FNE)
Egizio Valceschini (PQ)
Anne-Claire Vial (FNSEA)
Coordinateur : Sylvie Guichoux-Clément

Marion Pillot, chargée de mission au HCB lors du 1^{er} mandat, sera en charge de la partie rédactionnelle.

Délais

Le(s) projet(s) de recommandation(s) générique(s) pour le maïs Bt pyrale/sésamie et pour le maïs Bt chrysomèle sera(seront) produit(s) en vue d'une présentation au CEES du 9 février 2016.

ANNEXE 2

Mandat du Groupe de travail (GT) Thérapies géniques

En cas de dissémination volontaire d'OGM, le code de l'environnement (article L531-4) prévoit que le président du HCB rende aux autorités compétentes un avis composé à la fois de l'avis du CS et de la recommandation du CEES élaborée après examen de l'avis du CS. Cet avis comporte une évaluation des risques et une évaluation des bénéfices. Il fait état des positions divergentes exprimées.

Concernant plus précisément le cas des protocoles de thérapie génique soumis au HCB par l'ANSM, ils sont une première fois évalués par le « sous – comité Confiné » du Comité scientifique du HCB, qui détermine si ce protocole donne lieu ou non à une dissémination d'OGM dans l'environnement. Si la réponse est affirmative, le CEES se penche sur ce dossier et émet une recommandation.

La feuille de route du 2^{ème} mandat du HCB prévoit que, pour des questions spécifiques telles que les essais de thérapie génique, un groupe de travail pré-instruit les dossiers et présente ses réflexions au CEES en vue de la production de la recommandation.

Travaux à réaliser par le GT

En s'appuyant notamment sur les grilles d'analyses et les recommandations produites lors du 1^{er} mandat, le groupe de travail a deux principaux objectifs :

- 1) Le groupe se réunira à intervalle régulier, pour un travail de "fond" relatif à l'évaluation des dossiers de thérapie génique par le CEES ; l'objectif est ici d'affiner le questionnement et la grille d'analyse, de mieux situer la contribution du HCB vis-à-vis des autres instances amenées à examiner ces protocoles, de s'assurer que le CEES soit bien destinataire de l'ensemble des données dont il a besoin pour produire son analyse (voir lettre à l'ANSM) et enfin d'instruire différents thèmes récurrents dans les recommandations.

On peut citer, à titre d'exemple, la dimension économique des essais - leur coût, leurs modalités de financement, les questions relatives à la propriété intellectuelle, le partage des coûts entre public et privé, etc. Un autre exemple concerne la spécificité des protocoles de thérapie génique proposés aux patients atteints de cancer - souvent destinés à des patients en situation d'échec thérapeutique - , qui soulèvent de véritables questions éthiques relatives à la qualité de vie, à la pertinence d'une approche de ces protocoles en termes de risque / bénéfice, etc..

- 2) A côté de ce travail de "fond", le groupe de travail instruira les dossiers d'essais donnant lieu à une dissémination d'OGM dans l'environnement, analysera les principales questions que pose l'essai aux plans économique, éthique et social et produira un bref document à destination de l'ensemble des membres du CEES, en vue de la rédaction d'une recommandation.

Composition du GT (rappel)

Le Bureau du 3 septembre 2015 a arrêté la composition suivante :

Françoise Antonini (Collectif interassociatif sur la santé)

Serge Boarini (Personnalité qualifiée en sociologie)

Bénédicte Bonzi (Amis de la terre)

Nathalie Bruck (Les Entreprises du Médicament)

Patrick Gaudray (Comité Consultatif National d’Ethique)

Christian Hosy (France Nature Environment)

Pierre Médevielle (OPECST – Sénat)

Manuel Messey (Conseil national des associations familiales laïques)

Membres extérieurs : Catherine Bourgain (généticienne, INSERM), Anne-Laure Morin (avocate, membre d’un comité de protection des personnes)

Coordinateur : Martin Rémondet (HCB)

Délais

Le groupe de travail sur les thérapies géniques est un groupe de travail pérenne.

Un *doodle* a d’ores et déjà été lancé et la première réunion du groupe sur les questions dites « de fond » se déroulera *a priori* le jeudi 5 novembre.

La suite du calendrier sera fixée lors de cette séance du 5 novembre, en présence des membres concernés et en fonction des éventuelles saisines reçues dans l’intervalle.

Un bilan des travaux du groupe sera établi d’ici à deux ans.